

Communiqué du conseiller Laurent TOUZE au conseil municipal le 7 septembre 2022

Après lecture du rapport d'enquête sur la méthanisation publié par l'assemblée nationale en juin 2019, le conseil municipal se déclare très préoccupé et inquiet par la construction d'un méthaniseur à Griselles, commune riveraine.

Ce rapport qui pointe toutes les nuisances de cette production de méthane alerte la représentation nationale sur les dangers pour l'environnement.

La commune de Pers en Gâtinais rejoint la position du conseil municipal de Griselles, hostile à ce projet. Cette mairie alerte sa population sur les nuisances multiples que le méthaniseur va engendrer et qui demande l'annulation du permis de construire.

En ce qui concerne l'implantation des éoliennes, les nuisances sonores étant avérées jusqu'à 1 200 m, le conseil municipal demande que la distance de 500 m d'une habitation soit portée à 1 200 m. Le hameau de La Merville est particulièrement impacté par le programme d'installation des éoliennes.